Vingt-neuvième Année. — N° 311 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 6 NOVEMBRE 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, 5 NOVEMBRE 1884.

Les bourses avant & après 89

Le *Journal officiel* vient de publier l'état de répartition des bourses ou demi-bourses accordées par le gouvernement dans les établissements universitaires. 569 noms y figurent. La publication de cette nomenclature nous a suggéré l'idée de rechercher le chiffre exact des jeunes gens élevés gratuitement, à l'heure qu'il est, soit aux frais de l'Etat, soit aux frais des départements et des villes. En nous reportant au rapport de M. Antonin Dubost, nous trouvons pour l'enregistrement secondaire un total de 6,655 titulaires de bourses complètes, demi-bourses ou quarts de bourse. 6,655 bourses pour une population scolaire de 90,633 élèves, c'est-à-dire 7 jeunes gens sur 100 admis au bénéfice de l'instruction secondaire gratuite ! Voilà tout ce que la République de 1884 peut faire avec un budget de 132 millions !

Avant la Révolution, la France n'avait pas, comme aujourd'hui, la bonne fortune de posséder un ministère de l'instruction publique. Point de ministère et — partant — point de budget. Dans ces temps barbares que n'éclairait la lumière d'aucun *Manuel civique*, l'Etat ne consacrait pas un maravédis à l'entretien des 562 collèges où nos pères s'initiaient à la connaissance de l'antiquité grecque et latine. Mais les collèges d'alors n'étaient-ils donc ouverts qu'à la jeunesse aisée? Un ancien grand-maître de l'Université, M. Villemain, va nous édifier sur ce point: « Autrefois, écrivait en 1843 l'éminent ministre, dans un rapport adressé au roi, autrefois, tout, dans la tradition et les mœurs, secondait l'instruction classique : tout était préparé pour elle et la favorisait: le nombre des bourses et des secours de toute nature, la fréquentation gratuite d'une foule d'établissements, l'extrême modicité des frais de tous les autres... Au total, le nombre des élèves qui recevaient l'éducation ou l'instruction soit entièrement, soit partiellement gratuite, excédait 40,000. Cet état de choses n'était pas un don du gouvernement, mais l'ouvrage des libéralités de plusieurs siècles et, pour ainsi dire, l'expression même des progrès de cette civilisation qui, depuis le moyen-âge, avait porté si loin la gloire de la France dans les lettres et dans les sciences; c'était grâce à de si belles libéralités que l'instruction s'était répandue. »

Ainsi, d'après un document officiel émané d'un haut fonctionnaire de l'Université, le nombre total des élèves qui, avant 1789, « recevaient l'éducation ou l'instruction gratuite excédait 40.000 ». Un siècle après la prise de la Bastille, sous le consulat de M. Grévy, il est de 6.655! tel est le progrès de l'instruction « sérieusement gratuite ».

En revanche, ces 6.655 pauvres bourses sont-elles intelligemment réparties? L'Etat les attribue-t-il à des enfants dignes d'intérêt? M. Antonin Dubost le conteste. « Le but poursuivi est, dit l'honorable rapporteur, souvent manqué. Les épreuves imposées aux jeunes gens qui sollicitent une bourse n'offrent pas toutes les garanties désirables. On ne fait rien pour attirer ceux chez lesquels on discerne des marques de précocité intellectuelle, et dans la collation des bourses la préoccupation dominante paraît être de récompenser les services rendus, ou de favoriser certaines familles ».

En était-il de même autrefois? Nous venons de voir que, de l'aveu de M. Villemain, l'instruction sous l'ancien régime était plus accessible aux pauvres. D'après les calculs d'un autre universitaire non moins célèbre, Michel Chevalier, « le nombre des élèves fréquentant les collèges était avant 89 triple ou quadruple de ce qu'il est aujourd'hui ». L'ancien professeur au Collège de France ajoute: « Sans vouloir calomnier notre siècle, il me sera permis de dire qu'aujourd'hui il est plus difficile qu'avant la Révolution à un jeune homme capable, mais pauvre, de surgir intellectuellement dans les villages, au moins. Tout enfant qui annonçait d'heureuses dispositions était aisément distingué par le clergé, et obtenait non moins aisément son admission gratuite dans un des nombreux collèges dirigés par les ordres religieux. »

Sous la République laïque et gratuite de M. Ferry, nous n'en sommes plus là. Une « conception quasi aristocratique », gémit M. Antonin Dubost, « fait aujourd'hui de l'instruction le privilège de la situation sociale ». On écarte systématiquement les pauvres ; la majeure partie des bourses est attribuée non, comme le voudrait l'équité, aux enfants les plus dignes, mais à la progéniture des fonctionnaires républicains. Sur les 569 boursiers dont le *Journal officiel* vient de publier la liste, nous voyons figurer 118 fils de professeurs et 100 fils d'employés des administrations publiques; 93 fils d'agents de chemins de fer, d'ouvriers d'Etat, etc.; 92 fils de militaires. A la suite, défilent 102 fils de *négociants, notaires, entrepreneurs, industriels* et *propriétaires* !! Que reste-t-il aux rejetons de ces malheureux paysans pour lesquels, suivant Michel Chevalier, l'Eglise montrait une si vive sollicitude.

Trente-cinq bourses ! pas une de plus, pas une de moins. La France compte 20 millions de cultivateurs. *C'est une bourse et demie* par million de ruraux. Voilà de quelle façon nos maîtres travaillent à l'émancipation intellectuelle de la population agricole. Mais pourquoi les campagnes se plaindraient-elles ? M. Ferry n'a-t-il point déclaré que la *République* actuelle *était la « République* des paysans » ?

M. Ferry est très ému des bruits qui courent à propos de son remplacement, le cas échéant, par M. H. Brisson, qui, pressé par divers membres de l'Union républicaine, aurait fini par accepter de remplacer M. le président du conseil, si celui-ci venait à être renversé dans la discussion sur les affaires de Chine et du Tonkin. Il aurait couru à l'Elysée, où ses doléances auraient été accueillies avec peu de sympathie et où ses menaces auraient égayé le beau-père de M. Wilson.

***

Ou est profondément divisé à la Chambre sur la question de l'application du suffrage universel à l'élection des délégués. Les partisans de l'*amendement Naquet font* valoir que la communauté d'origine entraînerait forcément à bref délai la fusion du Sénat dans la Chambre des députés, et qu'ainsi on arriverait à l'idéal républicain. Mais les adversaires font remarquer que si le Sénat est élu au scrutin de liste par le suffrage universel, il deviendra impossible de rétablir le scrutin de liste pour l'élection des députés. Le ministère a fini, pour la répartition des délégués, par se ranger à l'avis de la commission, ou plutôt par revenir à son système que la commission avait adopté après coup et qu'il combattait.

On rit beaucoup de ces opinions successives.

***

La *République française* a beau vanter les mérites de la discipline et en démontrer la nécessité aux élections prochaines, jusqu'ici sa prédication fait long feu. « Au fond, répond aujourd'hui le *National*, il s'agit de faire valoir la majorité actuelle; il faut la louer, admirer son œuvre, jurer que tout va bien... L'invitation à la concorde, c'est une invitation à l'optimisme... Nous ne voulons pas de la discipline, parce que la discipline c'est le silence, et il y a trop à dire. » Il y a en effet beaucoup à dire. Nous verrons si, à l'heure du scrutin, les républicains modérés ne se résigneront pas à oublier tout ce qu'ils disent aujourd'hui.

UNE LETTRE DU CARDINAL GUIBERT

Mgr Guibert, cardinal-archevêque de Paris, vient de publier une éloquente lettre, dans laquelle il déplore les discussions fâcheuses qui se sont élevées dans la presse catholique au sujet de Mgr *Dupanloup. L'éminent prélat* s'élève contre « les excès qui appellent toujours » les excès, au grand détriment de l'union des » enfants de l'Eglise, à l'heure où cette union » est plus nécessaire en face des maux présents » et des menaces de l'avenir. »

« J'ai la confiance continue Mgr Guibert, qu'en » élevant la voix pour louer la piété et les talents » de cet illustre évêque, je ne m'expose pas à ra» viver des controverses qui jamais n'auraient dû » s'engager. Est-ce que louer un serviteur de Dieu » serait rabaisser les autres, et faut-il que les dif» férends qui s'élèvent quelquefois parmi nous se » prolongent sans fin ? Quand ceux qui n'ont pas » compris de la même manière la défense de la » même cause sacrée se sont déjà rencontrés dans » l'embrassement éternel, est-ce le rôle des survi» vants de perpétuer sur cette terre des antago» nismes désavoués dans le ciel ? Sans doute, » même ici-bas, le temps aura raison de ces con» tradictions. Dans moins d'un demi-siècle, alors » que tous les incidents personnels seront effacés, » on confondra dans une même et reconnaissante » admiration les noms qu'aujourd'hui on oppose » les uns aux autres. Mais pourquoi ne pas de» vancer le calme jugement de l'histoire ? Pourquoi » ne pas anticiper l'heure de l'union et de la con» corde ? Pourquoi ne serrerions-nous pas ainsi » les rangs de l'armée sainte, en présence de l'en» nemi formidable qui ne vise à rien moins qu'à » détruire l'ordre social, toute morale et la notion » même de la Divinité ? »

En terminant, Mgr Guibert fait encore un pressant appel à l'union de tous les catholiques :

« Si ces règles de charité et de respect étaient fi» dèlement observées, croyez qu'il resterait peu de » chose de ces querelles qui divisent les esprits. » Poussions-nous, nos très chers coopérateurs, hâ» ter par notre exemple l'heureux moment où la » nécessité de cette union étroite sera comprise, et » tenons-nous toujours éloigné des contestations et » des discussions inutiles. Cherchons dans le sou» venir de nos illustres morts des vertus à imiter » plutôt que des défauts à critiquer. S'ils ont eu des » imperfections, remettons-les à la bonté divine, » comme nous confions à sa miséricorde nos pro» pres faiblesses, et travaillons à procurer l'avan» cement du règne de Dieu par le concert frater» nel de nos prières et de nos efforts. »

Une nouvelle espèce de circonstance atténuante

Il vient de se passer à Moulins un fait qui, pour peu que les jurés de l'Allier trouvent des imitateurs, ne tardera pas à introduire dans notre procédure criminelle un nouveau genre de circonstance atténuante. Mon client est un gredin de la pire espèce, dira un avocat, il a volé, assassiné avec des raffinements inouïs ; mais il est républicain... Qu'il en soit quitte pour quelques années de prison, répondra le tribunal.

Mon client est un abominable scélérat, avouera un autre défenseur : il a assommé son père, égorgé sa mère; mais il est radical... Acquitté à l'unanimité, répliquera le jury.

Voyez plutôt l'affaire de Moulins. Un citoyen P..., ancien marchand de grains, ancien juge au tribunal de commerce, avait commis un certain nombre de faux des mieux caractérisés; il est traduit en cour d'assises et se voit obligé de confesser sa culpabilité. On doit s'attendre à une punition sévère; point du tout, il est acquitté. C'est que notre homme avait su trouver un système de défense qui a fait, paraît-il sur les jurés, une impression profonde. Il a prétendu qu'il était une victime des réactionnaires.

Oui, tous les négociants dont il avait contrefait la signature, autant de réactionnaires. Les employés de la Banque qui ont découvert et constaté les faux, réactionnaires; le directeur de la succursale qui a dénoncé le citoyen P..., réactionnaire. C'est fort possible, et nous ne contredirons pas l'accusé sur ce point, convaincus que nous *sommes qu'il y a encore* pas mal de réactionnaires dans le département de l'Allier, et même ailleurs. Mais pour que l'excuse du citoyen P... valût quelque chose, il faudrait admettre que, du moment qu'on est réactionnaire ou qu'on passe pour tel, on doit laisser contrefaire sa signature sans protester, on doit se laisser présenter des billets faux et, par dessus le marché, les payer.

Telle est, semble-t-il, l'opinion des douze personnages qui ont acquitté le faussaire de Moulins. Nous exprimons encore une fois l'espérance que leur verdict ne fera point jurisprudence. Sans quoi, il n'y aurait plus la moindre sécurité en France pour quiconque ne professerait pas une admiration sans bornes pour les institutions qui nous régissent. Nous serions exposés à être insultés, dépouillés, battus, massacrés même, au besoin, sans pouvoir attendre de la justice ni protection ni vengeance. Il n'y aurait plus pour nous qu'un moyen de salut — et beaucoup d'entre nous, sans doute, aimeraient encore mieux la mort — ce serait... de nous faire républicains.

PLUS DE BACCALAURÉATS

M. Paul Bert demande la suppression des baccalauréats, et voici ce qu'il dit pour justifier sa proposition :

Dans les établissements de l'Etat, les élèves, que ne retenait plus la nécessité d'accomplir le cycle total des études pour obtenir le certificat, n'ont plus eu comme préoccupation dominante que l'acquisition du bagage nécessaire pour affronter le plus tôt possible l'examen.

Et alors on a cessé d'apprendre pour avoir plus tôt l'air de savoir.

Le mot est joli, et aussi juste que navrant ! On a cessé d'apprendre, cela est vrai ; on ne sait plus. Rien de ce qui se passe ne serait possible, si notre société ne croupissait dans l'ignorance. Les Paul Bert ne germent que sur les couches en état de décomposition.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Rumeurs pacifiques

On télégraphie de Pékin que les rumeurs de paix prennent de la consistance.

La Chine abandonnerait pendant vingt ans Formose à la France.

Vingt-et-un mandarins auraient adhéré aux propositions de paix. Le père de l'Empereur s'y montre contraire.

Le consul de France est arrivé à Shanghaï pour conférer avec M. Patenôtre au sujet d'un emprunt de cinq millions de taels, négocié à Pékin.

L'espoir d'une paix prochaine est toutefois douteux. Des torpilles ont été placées dans les passes de Kimpaï. La rivière de Woosung est en partie barrée.

L'envoi d'un navire de guerre à Formose n'est pas confirmé.

L'emprunt chinois

Londres, 5 novembre.

On télégraphie de Hong-Kong au *Standard* de ce matin : On croit généralement que MM. Jardine, Mathesen et Cie, ont traité avec le gouvernement chinois pour un emprunt dont les estimations varient de un million et demi à trois millions. Cet emprunt serait remboursable dans vingt ans et serait négocié à 7 pour 100. On annonce aussi que la même maison de commerce et de banque a obtenu de la Chine des concessions de chemins de fer

Persécution des missionnaires

Rome, 4 novembre.

La Propagande vient de recevoir des dépêches annonçant que des missionnaires catholiques ont été chassés du Quang-Tong et du Quang-Si, et que d'autres ont été emprisonnés. Les troupes chinoises occupent les églises catholiques. Le Vatican a déjà réclamé la protection des puissances et surtout celle de la France, en faveur de ses missionnaires, et des négociations vont être entamées sans retard pour obtenir la mise en liberté des prisonniers.

Lettre d'un ancien officier supérieur de la marine

Un ancien officier supérieur de la marine, très au courant de ce qui concerne l'expédition du Tonkin, et qui en peut parler avec autorité, adresse à l'*Univers* la lettre suivante, qui se recommande d'elle-même, dit notre confrère, à l'attention de tous ceux qui gardent le souci des vrais intérêts et de l'honneur français :

3 novembre 1884.

Monsieur le directeur,

Le bombardement de Fou-Tcheou, la destruction de la flottille et des batteries du Min, sont le juste châtiment du guet-apens de Bac-Lé; l'occupation prolongée, sinon définitive, de Formose doit être le prix du sang versé, l'indemnité des sacrifices que nous impose la violation du traité de Tien-Tsin, et que la Chine est absolument hors d'état de nous solder.

Ces deux points acquis, reste à obtenir par la force l'exécution intégrale du traité de Tion-Tsin, et nous n'avons que faire d'une médiation allemande ou anglaise, qui ne pourrait qu'affaiblir notre prestige aux yeux des Chinois et des Asiatiques, tout en fortifiant des influences qui, sous les dehors les plus trompeurs, n'ont cessé et ne cessent d'intriguer contre nous.

Se borner aujourd'hui à l'occupation des forteresses du Delta, serait se condamner pour l'avenir à des expéditions sans fin et se priver gratuitement des avantages que le Tonkin doit nous procurer en échange des charges qu'il nous impose. Pour qui connaît le pays, le patriotisme le plus vulgaire commande impérieusement l'envoi immédiat de renforts suffisants : au général Brière de l'Isle, pour faire exécuter les stipulations du traité de Tien-Sin et défier tout retour offensif ; — à l'amiral Courbet, pour lui permettre d'occuper solidement Kelung et Tamsui sans immobiliser toutes ses forces navales, qui ont à compter maintenant avec la mousson.

Permettez-moi de renvoyer vos lecteurs aux mémoires de M. J. Klaproth ; ils y trouveront des données intéressantes concernant cette île de Formose, sur laquelle l'Angleterre a jeté plus d'un regard de convoitise et qu'elle ne dédaignerait pas de s'adjuger un jour, si nous commettions l'impardonnable faute de l'évacuer sans conditions.

Veuillez agréer, etc.

Un ancien officier supérieur de la marine.

Commission du Tonkin

On nous écrit de Paris, le 4 novembre :

La commission relative aux affaires du Tonkin, a entendu aujourd'hui la lecture des rapports de nos agents diplomatiques en Chine, notamment de ceux qui ont été adressés au ministre des affaires étrangères par M. Patenôtre et par les consuls de France à Canton et à Shanghaï. La commission a examiné en outre les documents relatifs aux négociations qui avaient été engagées à Shanghaï entre M. Patenôtre et le vice-roi de Nankin. Au nombre des documents dont la commission a pris connaissance, se trouve la note que le commandant des troupes chinoises fit tenir au lieutenant-colonel Dugenne quelques heures avant la sanglante affaire de Bac-Lé.

Dans cette note le commandant chinois déclare qu'il connaît les dispositions du traité de Tien-Tsin, dont il entend d'ailleurs respecter la lettre, et qu'il a été avisé de l'occupation éventuelle par les troupes françaises des places désignées dans la convention de Tien-Tsin ; mais il ajoute qu'il n'a pas encore reçu l'ordre formel d'évacuer Lang-Son et que son devoir de soldat l'oblige à rester au poste qui lui a été confié. Il prie en conséquence le commandant des troupes françaises de télégraphier à son gouvernement pour lui demander des instructions.

Il ajoute que de son côté il préviendra les chefs hiérarchiques de la marche en avant des troupes françaises. La commission a presque terminé l'examen des documents dont elle a été saisie ; elle compte demander seulement au ministre de la marine de lui communiquer les dépêches reçues de Chine et du Tonkin, depuis le 20 octobre, et au ministre des affaires étrangères de lui soumettre les dépêches qui ont pu être échangées avec les puissances européennes au sujet des affaires de l'Extrême-Orient.

La commission a décidé d'entendre notre confrère, M. Paul Bourde, qui a été pendant plusieurs mois le correspondant spécial du *Temps* au Tonkin. Elle entendra également le président du conseil sur les bruits de médiation anglaise, et s'efforcera de terminer ses travaux avant vendredi. On pense que les fonctions de rapporteur *seront attribuées soit à M. Maze, soit à M. Franck-*Chauveau.

La commission s'est séparée à 6 heures 35.

REVUE DE LA PRESSE

UN LIQUIDATEUR

Pour la première fois depuis que l'Assemblée du Palais-Bourbon a repris ses travaux, il est question d'un changement de ministère. Une de ces rumeurs sourdes dont il est difficile de découvrir l'origine, représente M. Brisson comme décidé, ou plutôt résigné, à recueillir, le cas échéant, la succession de M. Ferry. La *Nouvelle Presse*, par la plume de M. Granet, confirme ces rumeurs et expose dans les termes suivants les raisons qui doivent faire de M. Brisson le « liquidateur » de la situation actuelle :

Un homme politique, entre tous, est désigné pour ce rôle. On le nomme dans les couloirs. Il faut le désigner publiquement : c'est M. Brisson, président de la Chambre.

Jusqu'à ce jour, l'honorable M. Brisson a décliné les responsabilités du pouvoir. Mais il est de ceux qui, sans le rechercher, ne se dérobent pas à ses responsabilités.

A tous les mérites personnels qui lui ont concilié l'affection de ses amis et le respect de ses adversaires, il joint une valeur de circonstance qui ne se retrouve peut-être au même degré chez aucun autre homme d'Etat.

M. Brisson, soit sur la politique extérieure, soit sur la politique intérieure, est un neutre.

Les devoirs de sa charge, autant que son goût *naturel*, l'ont tenu à l'écart des luttes ardentes qui se sont livrées dans le Parlement.

Dans les affaires de Chine, il n'est point compromis. Libre de son action, exempt de toute faute qui peut devenir une gêne, il a cette bonne fortune et cet avantage considérable de pouvoir inaugurer avec la Chine une politique de transactions sans défaillance, ou d'action sans témérité.

Le prestige de ses fonctions, l'estime universelle dont il est entouré, lui donnent une incomparable autorité pour négocier, non plus au nom d'un cabinet discrédité, mais au nom de la France. Quelque attitude qu'il prenne, le pays est assuré avec lui que son honneur et ses intérêts sont placés en bonnes mains.

Au point de vue de la politique intérieure, M. Brisson est seul ou presque seul en état de présider avec impartialité aux élections générales. Nul ne peut craindre qu'il se fasse l'instrument d'une coterie au pouvoir.

Avec lui, autour de lui, il est possible de travailler avec succès à la réconciliation des républicains de principe.

Comme il s'est toujours tenu à l'écart des querelles de groupes, on peut consentir, sur son nom respecté, des concessions et des sacrifices qu'il serait difficile d'obtenir au profit d'un chef de parti, quel qu'il soit.

Son goût personnel et son tempérament le porteraient peut-être à se renfermer dans les fonctions élevées qu'il remplit avec une si parfaite dignité.

Mais si la confiance du parti républicain lui impose momentanément le sacrifice de ses préférences, il ne peut douter que la Chambre l'appellerait unanimement encore au poste qu'il occupe, dès qu'il aurait accompli son œuvre.

Terminer les affaires de Chine, procéder aux élections, assurer la paix au dehors et la liberté du suffrage universel au dedans, tel serait son rôle provisoire.

Le *Constitutionnel*, journal conservateur, envisage la même hypothèse et croit à l'arrivée aux affaires de M. Brisson :

Jusqu'à présent, il faut bien le reconnaître, le premier ministre avait trouvé sa principale garantie de salut dans les difficultés que devait susciter le choix de son successeur. A la veille d'une campagne électorale, le parti républicain ne pouvait se dissimuler les dangers auxquels il se serait exposé en confiant le commandement suprême à un ministre sans prestige de l'école de M. Barthélemy Saint-Hilaire ou de M. Duclerc. D'un autre côté, le nom de M. Clémenceau aurait excité quelque défiance parmi les populations rurales, et le retour de M. de Freycinet aux affaires aurait à bon droit effrayé les partisans d'une politique d'économies.

M. Brisson, dont les antécédents ont été quelque peu oubliés depuis qu'il dirige les travaux parlementaires, ne soulève pas les mêmes critiques. Ce n'est pas que le président de la Chambre *doive inspirer beaucoup de confiance* au parti conservateur. Une fois descendu du fauteuil pour devenir premier ministre, il retrouverait bien vite son ancienne intolérance et ses anciennes opinions, mais il n'en serait que plus énergiquement soutenu par les divers groupes de gauche. De lui seul dépend le dénouement de la crise qui se prépare, car il n'a qu'à faire un signe pour recueillir la succession de M. Ferry.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 4 novembre.

Les candidatures officielles

Au moment où un grand nombre de journaux s'occupent de l'éventualité de la rentrée aux affaires de M. Brisson, il est bon de mentionner un fait dont nous pouvons garantir l'exactitude et qui prouve que cette éventualité est bien moins possible qu'on le suppose.

Il y a une dizaine de jours, a été tenue au ministère des affaires étrangères une réunion des leaders du parti opportuniste. On y a arrêté les bases d'un programme, auquel ont adhéré près de 300 députés.

Ces députés s'engagent à soutenir envers et contre tous le ministère Ferry jusqu'aux élections. En échange, ce dernier promet aide et assistance à ses amis pendant la période électorale, et dans le cas où le scrutin de liste leur enlèverait les chances sur lesquelles ils pouvaient jusque là compter, le gouvernement les présentera dans des départements où leur élection sera assurée.

C'est dans ces conditions que vont être faites les élections.

En ce qui concerne le scrutin de liste, disons que la commission ne saisira la Chambre de ses conclusions que le plus tard possible.

Comme il est hors de doute que le scrutin de liste sera voté, ce dernier pourrait être entre les mains du gouvernement une arme redoutable, M. Ferry menaçant la Chambre d'une dissolution anticipée.

Le budget des cultes

On a distribué aujourd'hui le rapport de M. de Douville-Maillefeu sur le budget des cultes.

Nous avons déjà dit quels étaient les points sur lesquels portaient les principales réductions.

Voici des détails complémentaires :

Les suppressions proposées par la commission se montent à 6,340,600, tandis que celles consenties par le ministre ne se montent qu'à 3 millions 500 mille. Sur le personnel, le ministre n'accepte que 14,000 fr. la commission propose 35,000 fr. Sur le traitement des archevêques, évêques et curés, la commission, en contradiction avec le ministre, propose 137,000 francs de réduction; de même, malgré l'avis de M. Martin-Feuillée, elle propose de supprimer le crédit de 1.156,600 fr. afferent aux chanoines et une réduction de 1,063,830 fr. sur l'article relatif aux vicaires.

D'accord avec le gouvernement, elle supprime le crédit de 122,000 fr. au chapitre de St-Denis, celui de 305,000 fr. des bourses des séminaires, ainsi que 5,900 pour secours à divers établissements religieux et 190,000 fr. sur l'entretien des édifices diocésains.

Le gouvernement et la commission ont réduit de 2 millions à 1 le crédit pour les grosses réparations d'édifices diocésains et supprimé les 30,000 fr. du séminaire israélite. Sur le mobilier des archevêchés, le ministre accepte une réduction de 40,000 fr. que la commission porte à 60,000.

Il en est de même pour les édifices des cultes protestants et israélites.

Rentrée des cours et tribunaux

La rentrée des cours et tribunaux a eu lieu aujourd'hui, à onze heures, avec le cérémonial accoutumé. La messe rouge a été, suivant l'usage, célébrée à la Sainte-Chapelle. M. le doyen du chapitre de Notre-Dame officiait ; M. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, assistait à la solennité, mais, cette année, se conformant à la tradition, il s'est abstenu de prononcer une allocution. On n'a pas oublié que, l'an passé, il avait cru devoir s'en écarter, pour féliciter les magistrats de Paris d'avoir maintenu la messe du Saint Esprit.

Les chœurs de la maîtrise de Notre-Dame ont chanté divers morceaux de musique religieuse, sous la direction du maître de chapelle.

La cour de cassation, la cour d'appel, le tribunal de première instance, le tribunal de commerce, étaient très largement représentés. Tous les chefs de corps et de service étaient présents.

Le service d'ordre était fait par les gardiens du Palais, avec l'assistance d'une brigade de gardiens de la paix.

A l'issue de la cérémonie, la cour de cassation et la cour d'appel se sont réunies, la première dans la salle de la chambre criminelle, la seconde dans le local de la 1re chambre, pour entendre les discours d'usage.

Un magistrat démissionnaire

M. Verzoin, avocat général près la cour de Grenoble, vient de donner sa démission, le procureur général n'ayant pas accepté le discours qu'il devait prononcer aujourd'hui à la rentrée de la cour.

M. Méline et la « Société nationale d'agriculture »

M. Méline, ministre de l'agriculture, a reçu aujourd'hui, à onze heures et demie, la délégation de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, composée de MM. Foucher de Careil, Cays, Salneuve, Bischoffsheim, Couteaux et de Lagorsse.

M. Foucher de Careil a exposé les vues de la Société sur la crise agricole et réclamé pour le département de Seine-et-Oise une enquête analogue à celle qui a eu lieu dans l'Aisne, alléguant que le cultivateur du département qu'il représente au Sénat se plaint beaucoup moins que son voisin de l'Aisne, et demande seulement des droits modérés sur le blé, le bétail et le maïs.

L'appréciation et la demande de M. Foucher de Careil ont été appuyées par M. Lagarde, préfet de Seine-et-Marne, qui s'était joint à la délégation.

M. de Lagorsse a fait ensuite ressortir la nécessité pour le gouvernement non seulement de s'occuper de taxes protectrices sur certains produits agricoles de l'étranger, mais encore de songer une fois ces mesures votées, à étudier sur place les conditions scientifiques de la production nationale.

Il a cité à cet égard l'exemple de l'Allemagne qui, l'an dernier, a provoqué l'examen au fond de la situation agricole, en faisant rédiger des monographies communales, où est exposée l'économie des diverses productions dans la grande, la moyenne et la petite culture.

M. Méline a accédé à ces deux vœux de la Société nationale.

(Il ne faut pas confondre la *Société nationale d'agriculture*, laquelle a manifesté jusqu'à ces derniers temps des tendances libre-échangistes, avec la *Société des Agriculteurs de France*, qui a toujours défendu la cause du travail national.)

La Conférence du Congo

Plusieurs journaux avaient assuré que la Conférence projetée à Berlin pour régler la question des côtes occidentales d'Afrique, ne se réunirait certainement avant le lundi 17 novembre courant.

Nous apprenons que cette conférence sera de nouveau ajournée.

Des négociations assez mystérieuses entamées au sujet du conflit franco-chinois seraient, dit-on, la cause de cet ajournement.

Les obsèques de M. Vaucorbeil

Les obsèques de M. Vaucorbeil ont eu lieu hier, à midi, à l'église Saint-Philippe-du-Roule. Dès onze heures et demie, la partie du faubourg St-Honoré comprise entre l'Elysée et l'église Saint-Philippe était interdite à la circulation des voitures et des omnibus. A midi un quart, le cortège venant de la maison mortuaire, rue de Ponthieu, 50, arrive à l'église. Le char de deuxième classe disparaissait sous les nombreuses couronnes et bouquets envoyés par les différents services de l'Opéra.

Une foule de notabilités artistiques se pressait à la solennité funèbre. Par décision spéciale de S. E. le cardinal Guibert, Mmes Krauss et Richard ont été admises à se faire entendre. A deux heures, le cortège a quitté l'église St-Philippe pour se rendre au cimetière Montmartre, où a eu lieu l'inhumation. Plusieurs discours ont été prononcés au bord de la tombe par MM Gounod, Régnier, Camille Doucet, Guy de Charnacé et Victorin Joncières.

L'affaire du « Zodiaque »

MM. Bouchet, député des Bouches-du-Rhône, président du conseil d'administration, et Legrain, directeur du *Zodiaque*, qui avait été, par défaut, condamnés le 15 septembre dernier, le premier à huit mois de prison et le second à cinq années, avaient fait opposition à ce jugement.

L'affaire a été appelée aujourd'hui à la 11e chambre et renvoyée à huitaine.

Me Gatineau se présentera pour son collègue, M. Bouchet; Me Combes plaidera pour M. Legrain.

Les parties civiles continueront à être représentées par Mes Ployer, Octave Falateuf et Signorino.

LETTRES DE LA CAMPAGNE

La politique électorale.—Des conversions intéressées

Monsieur le directeur,

L'arrivée aux affaires de M. Rouvier, libre-échangiste, a été accueillie avec défiance, et on attendait avec curiosité la réponse de M. J. Ferry à l'interpellation qui lui a été adressée dernièrement sur la politique économique du cabinet. J'ai lu la réponse du président du conseil, et j'avoue que je n'ai pas été plus avancé après qu'avant. Des paroles, des promesses plus ou moins vagues ; en somme, rien de précis. On verra, on étudiera, la question d'un droit sur le blé est une chose grave, il faut tenir compte de bien des choses : bref, impossible de démêler la pensée du ministre.

La vérité, c'est que M. Jules Ferry ne sait sur quel pied danser. La crise agricole est arrivée à un état si aigu que nos gouvernants ne peuvent plus s'en désintéresser; il y a là pour eux, à la veille des élections, une question de vie ou de mort et, quoi qu'il leur en coûte, il leur faut faire ou du moins paraître faire quelque chose pour l'agriculture. Ne voit-on pas en ce moment les députés les plus opportunistes gémir en public sur notre détresse, et prôner à grands coups de grosse caisse ces droits compensateurs dont jadis ils ne voulaient pas entendre parler ?

On n'a pas perdu la mémoire, dans nos campagnes, des attaques dirigées jadis contre les publicistes ou les candidats qui prétendaient prendre la défense des cultivateurs. Aujourd'hui, les républicains les plus farouches font chorus avec nous, et déclarent que c'en est fait de la richesse du pays si les droits de douane ne sont pas relevés dans une large mesure.

Ces messieurs ont mis quelque temps à s'en apercevoir, et leur conversion nous paraît quelque peu sujette à caution; mais l'approche des élections nous explique ces palinodies.

En réalité, le gouvernement actuel, s'il témoigne aujourd'hui pour l'agriculture une sympathie de trop fraîche date pour être désintéressée, aime peu le paysan, si on en juge par ses actes. Rien ne se fait pour les ouvriers ruraux. La fameuse commission des 44, chargée de faire une enquête sur la situation du commerce et de l'industrie, ne s'occupe de l'agriculture que par raccroc; le projet de réforme électorale pour le Sénat prépare l'écrasement des campagnes par les villes; enfin, le rétablissement du scrutin de liste pour les élections législatives n'aura pas d'autre but que d'imposer aux campagnes la volonté des comités, c'est-à-dire des meneurs des villes, et de M. Jules Ferry, grand électeur. Je pourrais multiplier les exemples à l'infini, mais est-ce vraiment la peine?

Cette politique étroite et imprudente, qui tend à diviser en deux camps les ouvriers de France, comme on a séparé en deux la jeunesse des écoles, est digne en tous points de la coterie actuellement aux affaires. Nous la répudions hautement, car opposer les travailleurs des villes aux travailleurs des champs, c'est, selon nous, une erreur et une mauvaise action. Une erreur, car les intérêts de tous sont solidaires, et l'industrie ne saurait être prospère si l'agriculture est languissante; une mauvaise action, car n'est-ce pas faire acte de mauvais citoyen que de chercher à diviser les enfants d'une même patrie?

Mais n'est-ce pas trop exiger de nos gouvernants que de leur demander des vues élevées et un cœur haut placé ? Leur unique souci est d'être réélus : voilà pourquoi, après avoir flatté les ouvriers des villes on nous cajole aujourd'hui que les élections approchent. Ne nous payons de mots et exigeons des actes et surtout des garanties pour l'avenir. Qui nous dit qu'on ne nous accordera pas demain, par